

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 10 - FUMISTERIE

Rénovation d'une maison en bar épicerie et logement locatif

3 rue de l'église, 22810 LOC ENVEL



Maître d'ouvrage :

Mairie de Loc-Envel

3 rue de la mairie

22810 LOC ENVEL

Maître d'oeuvre :

SELARL STUMM Architectures

4 rue de la Gare

22800 ST BRANDAN

stumm_____
architectures

Sommaire

1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
2 POELE A GRANULE.....	P 4

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux textes réglementaires en vigueur et aux prescriptions des fabricants.

L'entreprise respectera notamment le règlement de sécurité applicable aux ERP, le NF DTU 24.1 relatif aux travaux de fumisterie, ainsi que les normes et prescriptions techniques applicables aux appareils à combustion et aux conduits de fumée.

Les matériaux et équipements seront neufs, adaptés à leur usage et accompagnés des justificatifs techniques requis.

L'entreprise vérifiera avant exécution les caractéristiques des ouvrages existants, les possibilités de passage des conduits et les contraintes liées à la sécurité incendie. Toute incompatibilité ou difficulté technique devra être signalée au maître d'œuvre.

Les distances de sécurité vis-à-vis des matériaux combustibles, les protections thermiques et les dispositions relatives aux traversées de parois devront être respectées. Les éventuelles exigences de résistance au feu des parois seront maintenues.

Les travaux seront coordonnés avec les lots maçonnerie, couverture, plâtrerie, électricité et ventilation. Les percements structurels, reprises de maçonnerie et finitions seront réalisés par les lots désignés au marché.

L'entreprise assurera la protection des ouvrages conservés, le nettoyage de ses zones d'intervention et l'évacuation de ses propres déchets.

1.1 OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot concerne la fourniture et l'installation complète d'un poêle à granulés et de son système d'évacuation des fumées, dans le cadre de la transformation d'une ancienne maison en bar recevant du public (ERP).

Le projet concerne un local d'environ 35 m² destiné à être chauffé par le poêle.

L'ancienne cheminée à foyer ouvert et son conduit ayant déjà été déposés par le lot Démolition, aucune prestation de dépose correspondante n'est prévue au présent lot.

Les travaux comprennent :

La fourniture et la pose d'un poêle à granulés adapté au local.

La fourniture et la pose d'un conduit de fumée neuf jusqu'au débouché extérieur.

La fourniture et la pose du conduit de raccordement et de l'ensemble de ses accessoires.

La réalisation des supports, fixations et dispositifs de visite nécessaires.

Le traitement des traversées de parois et de toiture, en coordination avec les lots concernés.

La réalisation ou l'adaptation de l'amenée d'air comburant.

Le raccordement complet de l'installation.

Les essais, réglages, mise en service et remise des documents de fin de travaux.

1.2 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ERP

L'installation devra respecter les exigences de sécurité incendie applicables au type et à la catégorie de l'établissement.

Le positionnement du poêle, le cheminement des conduits et les traversées de parois ne devront pas compromettre la sécurité du public, les dégagements ou les cheminements d'évacuation.

Les distances de sécurité, protections thermiques et dispositions de résistance au feu seront adaptées aux caractéristiques des équipements et des ouvrages concernés.

Les caractéristiques du poêle et le principe de fumisterie seront soumis au maître d'œuvre avant exécution afin de vérifier leur compatibilité avec les exigences réglementaires du projet.

1.3 CONTRÔLES ET MISE EN SERVICE

Avant réception, l'entreprise procédera aux vérifications nécessaires, notamment :

Le contrôle visuel des conduits, assemblages, supports et fixations.
La vérification des distances de sécurité et des traversées.
Les contrôles d'étanchéité et essais prévus par les textes applicables et le système installé.
La vérification de l'amenée d'air comburant.
Le contrôle du bon fonctionnement de l'appareil et de l'évacuation des fumées.
La mise en service sera réalisée par une personne qualifiée, conformément aux prescriptions du fabricant. Toute anomalie devra être corrigée avant mise en exploitation.

1.4 DOCUMENTS À REMETTRE ET RÉCEPTION

À l'achèvement des travaux, l'entreprise remettra au maître d'ouvrage :

Les fiches techniques et notices des équipements installés.
Les justificatifs de conformité disponibles.
Le schéma de principe et le relevé du conduit réalisé.
Les résultats des vérifications et essais.
Le compte rendu de mise en service.
Les consignes d'utilisation, d'entretien et de ramonage.
Les documents nécessaires au dossier des ouvrages exécutés (DOE).
La réception sera prononcée après achèvement des prestations, nettoyage du chantier, levée des réserves éventuelles et remise des documents demandés.

L'installation devra être complète, fonctionnelle et conforme aux exigences du marché et aux dispositions réglementaires applicables.

2 POELE A GRANULE

2.1 Conduit de fumée

L'entreprise réalisera un système complet et neuf d'évacuation des produits de combustion, depuis la sortie du poêle jusqu'au débouché extérieur.

Le conduit sera dimensionné selon les caractéristiques de l'appareil et les prescriptions de son fabricant. Il présentera les caractéristiques requises en matière de résistance thermique, de corrosion, d'étanchéité et de tenue mécanique.

Les composants seront compatibles entre eux et mis en œuvre conformément à leurs notices techniques. Les supports, fixations, accessoires de visite et dispositifs nécessaires au nettoyage seront compris dans la prestation.

Le tracé sera étudié afin de limiter les changements de direction et les longueurs horizontales, dans le respect des prescriptions applicables.

Les traversées de murs, planchers, plafonds et toiture respecteront les distances de sécurité et les dispositions de protection adaptées à la nature des ouvrages traversés. Les percements et raccords d'étanchéité seront coordonnés avec les lots concernés.

Le terminal sera implanté conformément aux règles applicables et aux prescriptions du fabricant, en tenant compte de la toiture, des ouvrants, des prises d'air et des constructions voisines.

2.2 Conduit de raccordement

Le raccordement entre le poêle et le conduit de fumée sera réalisé au moyen de composants neufs adaptés à l'appareil et aux conditions de fonctionnement.

Le conduit sera correctement dimensionné, assemblé, fixé et rendu étanche conformément aux prescriptions du fabricant.

Les changements de direction seront limités et les distances de sécurité vis-à-vis des matériaux combustibles seront respectées. Le raccordement restera accessible pour les opérations de contrôle et d'entretien.

2.3 Amenée d'air

L'entreprise prévoira les dispositions nécessaires à l'alimentation en air comburant du poêle, conformément aux prescriptions du fabricant et à la réglementation applicable.

Le dispositif comprendra, selon la solution retenue, les conduits, grilles, raccords et accessoires nécessaires, en coordination avec les lots concernés.

La compatibilité avec la ventilation du bar et les éventuels dispositifs d'extraction mécanique devra être vérifiée afin de garantir le bon fonctionnement de l'appareil et la sécurité des occupants.

2.4 Fourniture et installation du poêle à granulés

L'entreprise devra la fourniture, la livraison, la pose, le raccordement et la mise en service d'un poêle à granulés de bois neuf, destiné au chauffage d'un local d'environ 35 m² dans un établissement recevant du public à usage de bar.

L'appareil sera dimensionné en fonction des déperditions thermiques du local et des conditions réelles d'exploitation. Sa puissance nominale et sa plage de modulation devront être adaptées aux besoins de chauffage, afin de limiter les phénomènes de surdimensionnement et les cycles de fonctionnement courts.

L'entreprise précisera dans son offre la marque, le modèle, la puissance nominale, la puissance minimale, le rendement annoncé, les émissions déclarées, les dimensions, les exigences d'amenée d'air et les caractéristiques de raccordement des fumées.

Le poêle devra être conforme aux exigences réglementaires applicables, accompagné de sa documentation technique et compatible avec le système d'évacuation des fumées prévu au présent lot.

La fourniture comprendra l'ensemble des accessoires nécessaires à l'installation et au fonctionnement de l'appareil, ainsi que les dispositifs de régulation et de sécurité prévus par le fabricant.

Le modèle proposé devra être soumis à la validation du maître d'œuvre avant commande. Son implantation devra respecter les distances de sécurité, les prescriptions du fabricant et les exigences applicables à l'ERP, notamment en matière de protection incendie et de maintien des dégagements du public.

La prestation comprendra les raccordements, réglages, essais et mise en service, ainsi que la remise des notices d'utilisation et d'entretien.

2.5 Sortie de toit

L'entreprise devra la réalisation complète du débouché du conduit de fumée en toiture, comprenant les percements nécessaires, les éléments de sortie de toit, le terminal, les dispositifs de fixation ainsi que tous les accessoires nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage.

Les raccordements à la couverture existante seront compris dans la prestation, notamment la fourniture et la mise en œuvre des dispositifs d'étanchéité adaptés à la nature de la couverture, afin d'assurer la continuité de l'étanchéité à l'eau.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour préserver les ouvrages existants et assurer la remise en état des éléments directement affectés par son intervention.